

RÉSOLUTION N° 404

**ORDRE DU JOUR DE LA DOUZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.436(03)rev, « Ordre du jour provisoire de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil »),

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4 p. du Règlement intérieur du Comité exécutif stipule que le Comité doit « analyser l'ordre du jour provisoire des réunions du Conseil »;

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire, a analysé l'ordre du jour provisoire de la Douzième réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE :

1. D'accueillir l'ordre du jour provisoire de la Douzième réunion ordinaire du Conseil, présenté dans le document IICA/CE/Doc.436(03)rev.
2. De remercier Mme Lynette Stanziola Apolayo, ministre du Développement agricole de la République du Panama, pour le rapport présenté en ce qui a trait aux préparatifs de la Douzième réunion ordinaire du Conseil et de la Deuxième Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale, qui s'inscrit dans le cadre des Sommets des Amériques.